



SIBRECSA



Pontcharra, le 11 avril 2017

Madame, Monsieur le Maire

Objet : Règlement de collecte des déchets ménagers

Copie aux délégués du SIBRECSA

Madame, Monsieur le Maire,

Après un mois d'application du règlement de collecte des ordures ménagères, il s'avère nécessaire de suspendre la pose des scotchs de non-conformité pour laisser le temps aux usagers de s'équiper d'une part et de prendre plus largement connaissance des consignes de tri d'autre part.

Conscient des perturbations et des problématiques d'approvisionnement en bacs, j'ai décidé d'accorder une tolérance sur le délai de mise en conformité décidé en comité syndical, celui-ci est porté au 31 août 2017.

A compter du 1^{er} septembre 2017, seules les ordures ménagères déposées dans des bacs normés seront collectées. La pose des scotchs reprendra au cours du mois d'août pour indiquer aux usagers les éventuels problèmes de contenant mais aussi de contenu.

Mes services restent à votre disposition pour tout complément d'information.

Vous remerciant par avance de votre compréhension, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Maire, mes salutations distinguées.

**Le Président du SIBRECSA
Christophe BORG**

